



COMPTES RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Convocation le 21 juin 2018

Présents Fabienne Blachot-Minassian, Bruno Guely, Alexia Coing-Belley, Jean-Paul Decard, Antoine Lozano, Jean-Louis Pinto-Suarez, Hugues Videlier, Brigitte Chiaffi, Marie-Christine Penon, Patricia Jacquemier, Hélène Baret, Daniel Blanc (absent pour le vote de la DM n°2 - point 1) Virginie Reynaud-Dulaurier (absente pour le vote de la DM n°2 - point 1)

Excusés Serge Cozzi (pouvoir donné à Fabienne Blachot-Minassian) Nicole Bonneton (pouvoir donné à Brigitte Chiaffi) Franck Pavan (pouvoir donné à Antoine Lozano) Dominique Denys (pouvoir donné à Jean-Louis Pinto-Suarez) Véronique Marry (pouvoir donné à Hélène Baret) Nicolas Trouilloud

Secrétaire de séance Brigitte Chiaffi

Approbation du dernier PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2018 est approuvé.

Délibérations

1) **Décision Modificative n°2 au budget communal 2018**

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, présente à l'ensemble du conseil la décision modificative suivante :

DM 2 du 28/06/2018 - Exercice 2018											
Dépenses					Recettes						
Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires	Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires		
Décisions Modificatives	INVT	21	2183	Matériel de bureau et informatique	490.00						
			2188	Immo en cours Inst.tech	-490.00	Ecole CPL (réseau) + switch + disque dur PC					
		TOTAL		0.00		TOTAL			0.00		
FONCT		011	615221	Entretien bâtiments publics	15 306.00	Rebt sinistre salle Diabolo (1 140 €) + solde DM fonct.	77	7718	Autres produits except.de gestion	1 140.00	Rebt sinistre salle Diabolo

	60628	Autres fournitures consommables	430.00	Equilibre du compte BP	73	7381	Taxe add.droits de mutation	14 886.00	Notification du CD du 11-05-2018 de 69 886 € - Prévu BP 2018 pour 55 000 €
	6156	Maintenance	1 150.00	Contrat de location copieur école (8 mois = 750 €) + module Magnus prélèvement à la source = 400 €	74	7411	Dotation forfaitaire	-375.00	Suite à la notification des dotations de l'Etat en date du 1er juin 2018
	6475	Médecine du travail	300.00	Frais suppl.pour expertises médical		74121	Dotation solidarité rurale	1 901.00	
	6227	Frais d'actes et contentieux	1 700.00	Régul compte suite contentieux		74217	Dotation nationale de péréquation	1 334.00	
TOTAL			18 886.00		TOTAL			18 886.00	

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, s'engage auprès du conseil municipal d'expliquer les modalités de calcul concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, suite à la demande de Mme Alexia Coing-Belley, 2^{ème} adjointe. Pour cela, il prendra contact avec les services du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

2) Tarification de la restauration scolaire 2018-2019

Vu la délibération n°2017/07-05 du 20 juillet 2017 fixant les tarifs de restauration scolaire,

Mme Alexia Coing-Belley, 2^{ème} adjointe en charge de la commission des affaires scolaires, diffuse à l'ensemble du conseil municipal un bilan sous forme de tableau, sur le nombre de repas pris, sur le nombre d'enfants accueillis en maternelle et en élémentaire depuis la rentrée scolaire de septembre 2018.

M. Bruno Guely, 1^{er} adjoint, demande le nombre d'enfants qui mangent en moyenne au restaurant scolaire tous les jours à midi. Mme Alexia Coing-Belley, l'informe que cela représente une moyenne de 70 à 80 repas par jour, avec des pics certains jours, le mardi et le jeudi, qui sont des jours de grande affluence, parfois 90 repas sont servis.

Mme Alexia Coing-Belley, propose pour la rentrée scolaire 2018-2019 de ne pas augmenter les tarifs de restauration scolaire, suite à la confirmation de la société Trait'Alpes qui n'appliquera de même aucune augmentation des prix des repas du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Sachant que l'année dernière, lors du changement de prestataire, il y a eu une augmentation des tarifs.

Les prix des repas qui nous sont facturés par la société Trait'Alpes, sont identiques à ceux de 2017-2018.

Ils s'élèvent pour le lundi à 2.82 HT soit 2.97 TTC et pour le mardi, jeudi et vendredi 2.60 HT soit 2.74 TTC.

Le prix du repas du lundi est plus cher du fait qu'il intègre la fourniture du pain. Le mardi, jeudi et vendredi le pain est acheté à la boulangerie de Vourey.

Tarifs des repas du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Quotient familial	Tarif 2018- 2019
De 0 à 364	3.81 €
De 365 à 686	4.35 €
De 687 à 915	4.77 €
De 916 à 1143	5.14 €
De 1144 à 1500	5.30 €
Supérieur à 1501	5.52 €
Enfant sans inscription repas majoré	15 €

Pour information, le quotient le plus présent dans la facturation des repas (plus de la moitié) est celui « supérieur à 1501 ». Ce qui représente un coût par enfant sur une moyenne de 16 jours par mois de 88.32 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

3) Tarification de la garderie scolaire 2018-2019

Vu la délibération 2017/07-06 du 20 juillet 2017 fixant les tarifs du service périscolaire pour la période scolaire 2017-2018,

Mme Alexia Coing-Belley, 2^{ème} adjointe en charge de la commission des affaires scolaires propose pour la rentrée scolaire 2018-2019 d'augmenter les tarifs de la garderie du matin et du soir, considérant que les tarifs n'ont pas été révisés depuis la rentrée de septembre 2015.

Elle diffuse à l'ensemble du conseil une note sous forme de tableau avec les différents taux applicables possibles. Une augmentation de 5 centimes a été retenue par la commission concernant les tarifs de la garderie du matin et du soir.

Cela représente un coût par enfant de 20 € au lieu de 19.20 €, partant sur une moyenne de 16 jours par mois.

Concernant le tarif majoré de la garderie, la commission propose de ne pas l'augmenter. Il faut savoir ce tarif est fréquemment facturé aux familles, du fait qu'elles puissent poser le matin et laisser le soir des enfants qui n'étaient pas inscrits. Cela représente un vrai service de dépannage d'urgence.

Garderie	Tarifs 2018/2019
Matin de 7h45 à 8h20	1.25 €
Soir de 16h30 à 18h	1.55 €
Tarif majoré période hors délai	5.00 €

M. Bruno Guely, 1^{er} adjoint, demande le nombre d'enfants en moyenne qui utilisent les services de la garderie du matin et du soir. Mme Alexia Coing-Belley répond qu'il y a 13 familles qui sont toujours présentes le matin et 14 le soir.

Attention, le nombre des familles ne représente pas le nombre d'enfants. Il y a plus d'enfants à la garderie du soir que celle du matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

4) Tarifs des locations des salles de la commune au 1^{er} octobre 2018

Vu la délibération 22 novembre 2014 fixant les tarifs de location des salles de l'Olon, de la Galise et du gymnase,

Vu la délibération du 2 avril 2015 fixant le tarif de la location de la salle communale de la Marquissette,

Vu la délibération du 19 mai 2016 fixant les tarifs de la salle Diabolo,

Vu la délibération du 20 juillet 2017 fixant les tarifs de la salle des Associations,

Considérant que les tarifs sont révisés toutes les années,

La commission animation et vie associative propose d'appliquer les nouveaux tarifs suivants à partir du 1^{er} octobre 2018, il est noté que seul le tarif « Gymnase week-end » augmente suite aux travaux des trappes de désenfumage, des changements d'huisseries et de peintures.

Mme le Maire rappelle que le Gymnase est loué exclusivement au Voureysiens, contrairement à la salle le Diabolo.

Les salles de l'Olon, de la Galise et des Associations sont ouvertes aux extérieurs suivant la disponibilité des locaux pour des réunions.

Concernant la salle de la Marquissette le règlement existant est toujours en vigueur, pas de location le week-end, cette salle est louée essentiellement pour les enterrements et les réunions de familles pendant la semaine, en dehors des créneaux activités déjà prévus.

A ce jour les modalités de locations restent inchangées pour l'ensemble des salles. Un travail est en cours pour la création d'un règlement pour chaque salle.

Salles (sauf salle Diabolo)	Tarifs en application au 1 ^{er} octobre 2018	
	tarifs	cautions
Gymnase week-end	400 €	1 500 €
Gymnase journée	150 €	
Cuisine Gymnase	60 €	500 €
Salle de la Galise la journée	60 €	500 €
Salle de la Galise la ½ journée	35 €	
Salle de l'Olon la journée	60 €	500 €
Salle de l'Olon la ½ journée	35 €	
Salle la Marquissette uniquement de 10h00 à 20h00	60 €	500 €
Salle des Associations la journée (haute ou basse)	60 €	500 €
Salle des Associations la ½ journée (haute ou basse)	35 €	

Salle le Diabolo

Tarifs en application au 1^{er} octobre 2018						
<i>Tarifs Vourey</i>				<i>Tarifs extérieur de Vourey</i>		
Associations ou Habitants	Tarif location salle	Tarif caution salle	Tarif caution ménage	Tarif location salle	Tarif caution salle	Tarif caution ménage
Location Journalière du Vendredi 16h30 au Samedi 22h00	200 €	2 000 €	60 €	400 €	2 000 €	60 €
Location Journalière du Dimanche 08h00 au Lundi 08h00	200 €	2 000 €	60 €	400 €	2 000 €	60 €
Location week-end, du Vendredi 16h30 au Lundi 8h00	400 €	2 000 €	60 €	700 €	2 000 €	60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

5) Résiliation par anticipation du bail emphytéotique et vente des logements locatifs sociaux à la Société d' Habitation des Alpes

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la Société d' Habitation des Alpes a réalisé en 1987 sur la commune Vourey, un ensemble immobilier comprenant d'une part un foyer pour personnes âgées représentant 10 logements et des parties communes et d'autre part 23 logements locatifs sociaux.

Cette opération fait l'objet d'un bail à construction de 55 ans entre la commune de Vourey et la Société d' Habitation des Alpes, qui prendra fin au 31 décembre 2043.

Les logements du foyer pour personnes âgées sont situés sur un des trois bâtiments et ont fait l'objet d'un contrat de location global avec le centre communal d'action sociale (CCAS) de Vourey.

Depuis quelques années, la commune a fait part à la Société d' Habitation des Alpes des difficultés financières et de gestion qu'elle rencontre par l'intermédiaire du CCAS, sur le foyer logement, qui engendre un déficit annuel important.

A la suite d'un certain nombre de réunions d'échange avec la Société d' Habitation des Alpes, la Pierre Angulaire (EHPAD Val Marie) et le Conseil Départemental, il n'a pas été trouvé de solution adaptée pour pérenniser le fonctionnement du foyer. De ce fait, la Société d' Habitation des Alpes a donc repris en gestion les 10 logements du foyer depuis le 1^{er} janvier 2017.

La Société d' Habitation des Alpes a proposé à la commune la résiliation par anticipation du bail à construction sur l'ensemble immobilier et de racheter ce tènement sur lequel sont édifiés 33 logements, moyennant un montant de 315 000 € et de laisser la pleine propriété de la salle commune à la commune de Vourey, l'estimation de France Domaine était de 1 175 000 € au 13 décembre 2016.

Suite à une négociation, une offre de 500 000 € a été proposée à la commune de Vourey, avec la prise en charge des différents travaux et des frais de transaction.

Compte tenu du délai de mise en place du dossier une actualisation de l'avis de France Domaine a été demandée. Celui-ci valorise le bien à ce jour au prix de 1 238 000 €.

La Société d'Habitation des Alpes, maintien le prix de 500 000 € malgré cette nouvelle valorisation de plus de 63 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal doit voter la vente du parc immobilier proposée au prix de 500 000 € par la Société des Alpes.

Vote du conseil municipal :

Abstention : 0

Contre : 18

Pour : 0

Le conseil municipal s'est achevé à 19h19.

Prochain conseil municipal est fixé au jeudi 20 septembre 2018 à 18h30, sous réserve d'une date antérieurement, suivant les besoins de la collectivité pour des prises de délibérations obligatoires.